



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2025-60**

---

### **L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à 18h30.**

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-sept juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Jean-Louis GERGAUD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 22

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 14

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

#### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, Mme Marie DECHESNE, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Céline ROTHEA, Catherine STARON.

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. Guy BOISSERIN donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD  
M. Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Damien COMBET  
M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Mme Catherine STARON  
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT  
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA  
M. Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON  
Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA  
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Serge BERARD  
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à Mme Josiane CHAPUS  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Dominique CHARVOLIN  
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Martine MORELLON  
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET  
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

#### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

*Publiée le 30 juin 2025*

**Objet : Affectation des résultats 2024 au budget 2025**

---

Vu le rapport établi par Mme Catherine Staron :

À la lecture du Compte Financier Unique 2024, on constate :

75000 - CC VALLEE DU GARON (CCVG)

Exercice 2024

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-598 985,43		324 578,79		-274 406,64
Fonctionnement	1 262 844,87	1 262 844,87	2 036 875,39		2 036 875,39
TOTAL I	663 859,44	1 262 844,87	2 361 454,18		1 762 468,75

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 897 711,40	27 063 629,00	43 961 340,40
	Recettes réalisées (1)	B	11 291 870,05	27 269 081,21	38 560 951,26
	Restes à réaliser	C	1 888 182,60	0,00	1 888 182,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	16 298 725,97	27 063 629,00	43 362 354,97
	Dépenses réalisées (1)	E	10 967 291,26	25 232 205,82	36 199 497,08
	Restes à réaliser	F	2 045 527,93	0,00	2 045 527,93
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	324 578,79	2 036 875,39	2 361 454,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-598 985,43	0,00	-598 985,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-274 406,64	2 036 875,39	1 762 468,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-157 345,33	0,00	-157 345,33
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-431 751,97	2 036 875,39	1 605 123,42

Le résultat de clôture de l'investissement 2024 est déficitaire (- 274 406,64 €)

Le résultat de clôture du fonctionnement 2024 est excédentaire (+ 2 036 875,39 €)

Le solde des Restes à Réaliser 2024 (dépenses – recettes) est déficitaire (-157 345,33 €).

Au global le résultat cumulé du 2024 sera excédentaire de **+1 605 123,42 €** (solde des RàR compris).

Pour couvrir le besoin de financement crée en section d'investissement 2025, du fait de l'inscription au budget 2025 du déficit d'investissement 2024 de -274 406,64 € et du solde déficitaire des Restes à Réaliser 2024 de -157 345,33 €, soit un solde à financer de 431 751,97 €, il est proposé d'affecter et d'inscrire à la prochaine décision budgétaire modificative 2025 :

- 1- Une partie de l'excédent de clôture 2024 de fonctionnement à hauteur de 431 751,97 € en recettes d'investissement du budget 2025 au compte (R c1068)
- 2- Le déficit de clôture 2024 d'investissement de 274 406,64 € en section d'investissement du côté des dépenses du budget 2025 au compte (D c001),
- 3- D'inscrire le solde du résultat cumulé de 1 605 123,42€ et de l'affecter librement à la couverture du besoin de financement d'investissement sur le budget 2025.

---

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'affectation des résultats 2024 et de les inscrire à la prochaine décision modificative du budget 2025.**

Extrait certifié conforme,

1

---

<sup>1</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)